



Paulic



meunerie

RAPPORT FINANCIER
2021

1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
2	RAPPORT DE GESTION	6
2 1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE.....	6
2 2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l'activité	7
2 3	ACTIVITE ET CHIFFRES CLEFS DU GROUPE	16
2 4	Description des faits marquants de l'exercice	17
2 5	Evénements post clôture et perspectives	21
2 6	activités en matière de recherche et de développement	24
2 7	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	24
2 8	Principaux facteurs de risque (P71 doc d'enregistrement).....	25
2 9	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	26
2 10	SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA.....	26
2 11	PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUN 2022	33
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	35
3 1	Modalité d'exercice de la direction générale.....	35
3 2	gouvernance de la societe.....	36
3 3	CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	38
3 4	MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES	38
3 5	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	38
3 6	CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE.....	39
3 7	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ..	39
4	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 ..	42
5	COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PAULIC MEUNERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....	72
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	116
6 1	OPINION	116
6 2	FONDEMENT DE L'OPINION	116
6 3	JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS.....	117
6 4	VERIFICATIONS SPECIFIQUES.....	117

6 5	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels	118
6 6	Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	119
7	rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	121
7 1	opinion.....	121
7 2	Fondement de l'opinion	121
7 3	observations	122
7 4	justification des appréciations	122
7 5	verifications spécifiques	123
8	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	126
8 1	conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale.....	126
8 2	Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.....	127

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le rapport financier 2021 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

A St-Gérard, le 13 avril 2022

Jean Paulic

Président Directeur Général

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

2 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

2.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : investisseurs@paulic.bzh
- ✓ Site Internet : www.paulicmeunerie.com

2.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ **SAS GREEN TECHNOLOGIES – détenue à 100%.**

Nous rappelons que la société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 01 juillet 2020.

2 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 moulins, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret
(Saint-Gérand)



Moulin du Pavillon
(Séglien)



Moulin Conan
(Plounévez-Quintin)

Avec plus de 27 000 tonnes produites en 2021 (+30%) et 11,3 millions d'euros de chiffres d'affaires (+26%), l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 90% des revenus 2021) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 10% des revenus 2021) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 700 références, composée majoritairement d'industriels (environ 50% des ventes en 2021) français de l'agro-alimentaire, de la panification (boulangeries industrielles, ateliers de boulangerie de GMS) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé Oxygreen©.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

2.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

2.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

- **LES PRODUITS**

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
<ul style="list-style-type: none"> - Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels, - Les boulangeries artisanales et en GMS, - Les distributeurs, négociants et moulins confrères, - L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine 	<ul style="list-style-type: none"> - La crêperie et biscuiterie industrielle, - Les enseignes de distribution, - La restauration artisanale



Farine de froment T55 (blé tendre)



Farine de blé noir « La Harpe Noire »
(sarrasin)

Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

- **LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE**

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » en vue de tripler ses capacités de production en 2022.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de la filière blé « agriéthique », ...

2.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

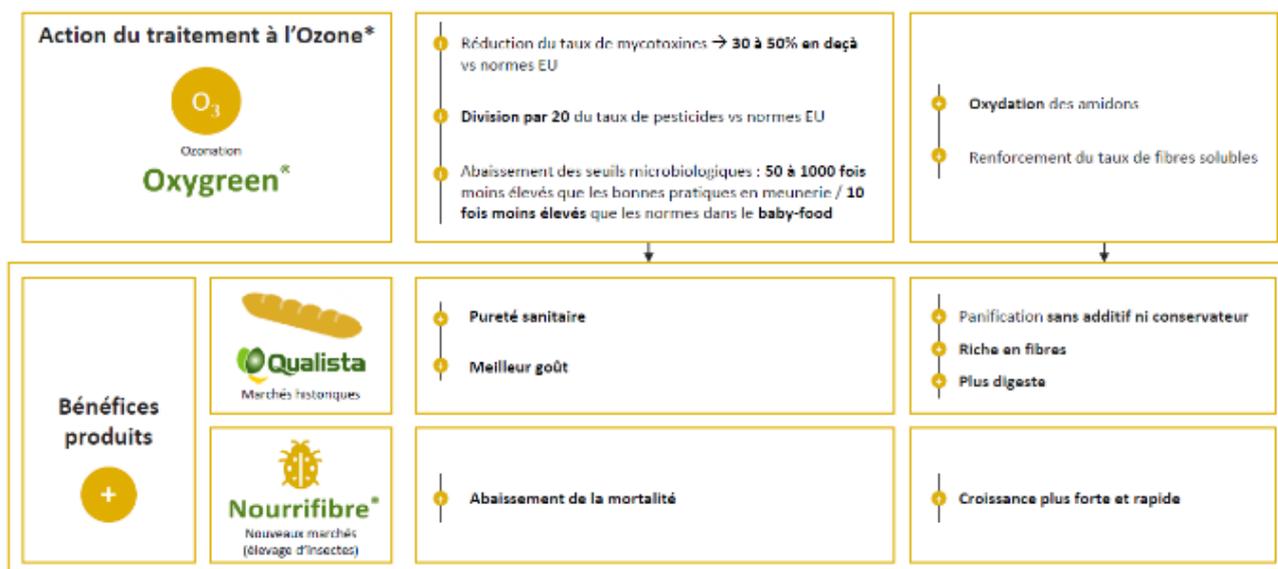
S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®). Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle est aujourd'hui couverte par **5 brevets** détenus à 100% par Paulic Meunerie (le brevet européen EP1237417 intitulé « Procédé et installation pour la fabrication de farine à partir de grains traités à l'ozone » est tombé dans le domaine public en date du 18/12/2020) et bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture)**.

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen® permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l'ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d'origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d'ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

- **LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES**

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen® sont aujourd'hui développées par Paulic Meunerie :

- **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d'adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d'une farine d'une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une

réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s’inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.

- Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d’un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen© présente l’avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l’alimentation des insectes.

Sur la base de prix d’achat du grain¹ et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d’achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen© :



(1) la marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen©.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d’accompagner ses ambitions de croissance à l’horizon 2024.

¹ Source : Prix moyens d’achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie lors de l’introduction en bourse.

- **LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES**

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

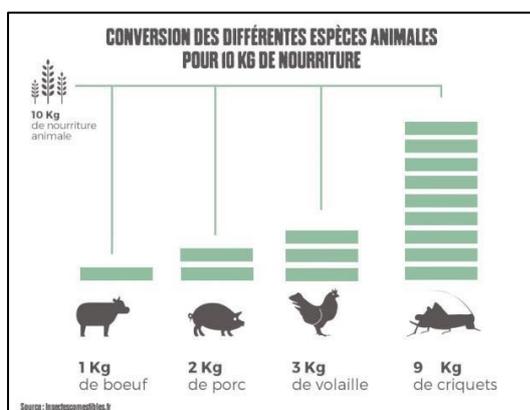
La protéine d'insectes en constitue une des applications les plus matures à ce jour portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représente 687,8 M\$ US en 2018 et devrait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024² (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) passera de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial³.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon 2024.

Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



² Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

³ Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030⁴, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

A quantité égale d'intrants avec Nourrifibre® le producteur d'insectes obtient :



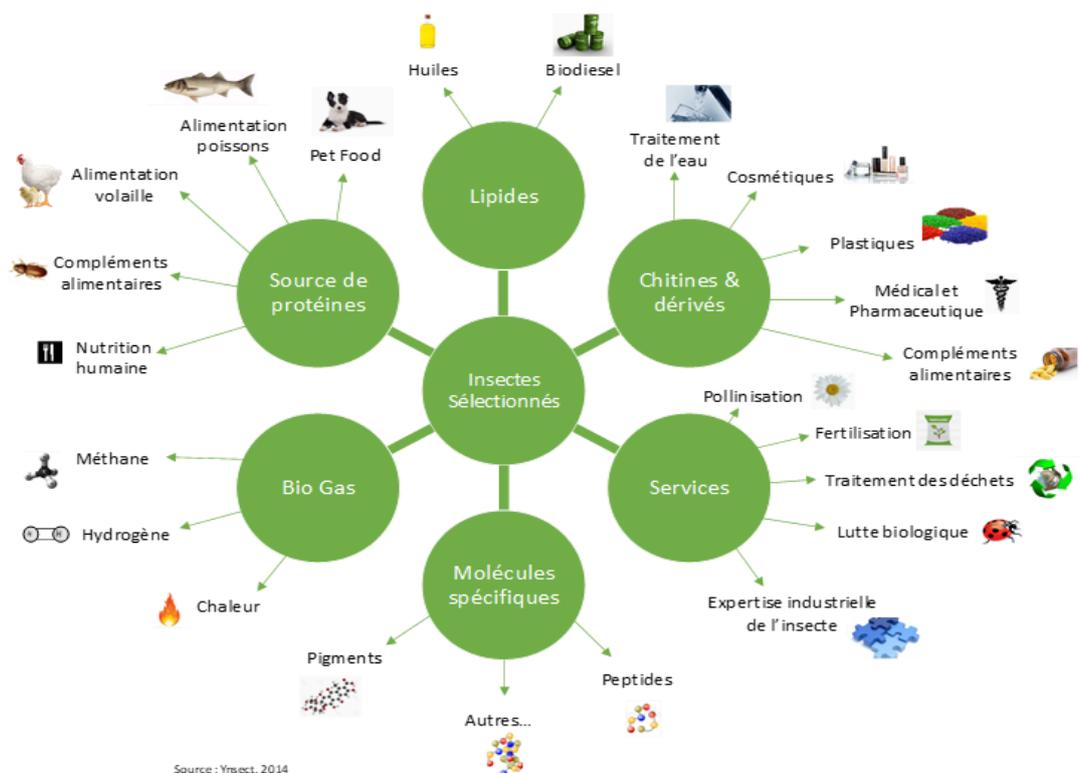
* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

⁴ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-protéines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



2 | 3 ACTIVITE ET CHIFFRES CLEFS DU GROUPE

L'exercice clos le 31/12/2021 est caractérisé par un chiffre d'affaires en forte hausse de 26% par rapport à 2020.

Sur les marchés historiques, l'activité a été durement impactée par une forte poussée des prix de l'ensemble de nos matières premières (froment, blé noir et riz), des consommables, de l'énergie et des carburants. Dans un contexte de grande volatilité, nos projections de coûts de matières premières ont été particulièrement difficiles à anticiper. En outre, ces hausses se sont produites de façon dispersée, rendant délicate leur répercussion en temps réel à nos clients, dans un contexte difficile pour eux et concurrentiel pour nous.

A l'issue de la récolte de blé tendre en France, fin août, le groupe a immédiatement lancé une campagne de révision de ses grilles tarifaires portant sur l'ensemble de ses gammes de produit (applicable à compter du 1er octobre) et a décidé d'adapter sa politique de gestion des achats à un nouveau paradigme beaucoup plus instable sur ses marchés amont, afin de sécuriser ses marges futures.

Néanmoins, cette action n'a pas permis de répercuter l'ensemble des hausses supportées pendant l'exercice 2021 aux clients. S'ensuit un affaissement sévère du taux de marge brute.

Sur le blé noir, la tendance a été d'autant plus marquée que la récolte française avait été pénurique pour des raisons météorologiques. Les meuniers se sont donc trouvés dans une position d'incapacité à honorer certains contrats, nécessitant des réapprovisionnements sur le marché international dans des conditions financières défavorables. Paulic Meunerie n'a pas réussi à transférer l'ensemble de ces hausses.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de l'outil industriel et au développement des ventes.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2021 ressort donc fortement déficitaire.

Comptes Consolidés	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'Affaires	11 285 457 €	8 965 883 €
Résultat d'exploitation	-1 878 049 €	-554 529 €
Résultat financier	-134 675 €	-137 945 €
Résultat courant des sociétés intégrées	-2 012 724 €	-692 474 €
Résultat exceptionnel	-2 406 €	-1 634 €
Résultat net des sociétés intégrées	-1 395 575 €	-509 284 €
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 395 575 €	-509 284 €
BILAN		
Actif immobilisé	14 765 837 €	13 405 732 €
Actif circulant	7 732 946 €	5 324 169 €
Total de l'actif	22 498 783 €	18 729 901 €
Capitaux propres	8 426 955 €	7 486 118 €
Emprunts et dettes	14 071 829 €	11 243 783 €
Total du passif	22 498 783 €	18 729 901 €

2 | 4 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.4.1 SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O3 » dès le début de 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3ème génération sur le site industriel de Saint-Gérand, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé est installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs. Initialement prévu pour un lancement au cours du T1 2022, le projet sera opération dans le courant du T2 2022.

2.4.2 ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3ème génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA en 2021.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- ✓ Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- ✓ Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés à brève échéance)
- ✓ Projet fortement innovant
- ✓ Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- ✓ Création d'emplois.

2.4.3 ACCORD DE SUBVENTION DE 500 K€ POUR LE PROJET « QUALISTA EXPERT »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 500 K€ financée par la région Bretagne et le FEDER, pour soutenir le projet de recherche et développement baptisé « Qualista Expert », d'un montant de 1 667 K€, visant à mettre sur le marché une farine bénéficiant du procédé Oxygreen dotée d'allégations nutritionnelles en lien avec le taux de fibres, le confort digestif, l'index glycémique et le microbiote intestinal. Cette farine sera mise sur le marché d'ici fin 2023.

A ce jour, la société n'a pas encore encaissé de versement au titre de cette subvention.

2.4.4 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POUR UN MONTANT NET CUMULE DE 1,8 M€

Le 3 décembre 2021, PAULIC a annoncé le succès de ses augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie de construction accélérée de livre d'ordres au profit de certaines catégories de bénéficiaires et dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, pour un montant total bruts de 2 M€, soient 1,8 M€ nets des frais imputés sur la prime d'émission.

Le prix de souscription des nouvelles actions a été fixé à 4,50 € par action dans le cadre de la première opération, puis 4 € par action dans le cadre de la seconde opération.

Cette opération a permis de renforcer la structure financière du Groupe.

Modalités principales de l'Offre :

- Une première augmentation de capital (annoncée le 18 novembre 2021) a été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Un nombre total de 244.443 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,33 euro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 dans le cadre des onzième et douzième résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021, portant ainsi le capital social à un montant de 1.449.553,05 euros.

Les Actions Nouvelles, représentant 5,9% du capital social de la Société avant l'opération, ont été émises par décisions du Président du Conseil d'Administration de la Société en vertu et dans les limites de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 novembre 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,50€ par action, représentant une décote de 30% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse, conformément à l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021.

- Une seconde augmentation de capital a ensuite été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Un nombre total de 222.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,33 €uro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 dans le cadre des onzième et douzième résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021, portant ainsi le capital social à un montant de 1 522 978,05 euros.

Les Actions Nouvelles, représentant 5,1% du capital social de la Société avant l'opération, ont été émises par décisions du Président du Conseil d'Administration de la Société en vertu et

dans les limites de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 novembre 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4€ par action, représentant une décote de 11,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse de PAULIC à compter du 26 novembre 2021, conformément à l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris a été réalisé le 7 décembre 2021. Les Actions Nouvelles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'Augmentation de capital, elles portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code.

A l'issue de ces opérations, le capital social de Paulic Meunerie SA est désormais fixé à 1 522 978,05 euros, divisé en 4 615 085 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute de ces deux opérations s'élève à 1 835 902,31 €, sur lequel ont été imputé les dépenses liées à ces augmentations de capital qui s'élèvent à 218.678 €, soit une prime d'émission nette de 1 617 224,31 €.

2.4.5 SOUSCRIPTION A UNE ENVELOPPE DE PRETS GARANTIS PAR L'ETAT POUR 1,9 M€

Paulic Meunerie SA a obtenu une enveloppe de 2 prêts auprès de BPI France pour un montant cumulé de 1,9 M€ répartis comme suit :

- 1 M€ souscrits auprès de la Caisse d'Epargne,
- 0,3 M€ souscrits auprès de la Banque Populaire Grand Ouest,
- 0,3 M€ souscrits auprès de la BNP PARIBAS,
- 0,3 M€ souscrits auprès du Crédit Agricole.

L'ensemble de ces prêts ont été débloqués dans le courant du mois de décembre 2021.

2.4.1 RENFORCEMENT DE LA FORCE DE VENTE POUR LE DEPLOIEMENT DES PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Paulic Meunerie poursuit ses tests avec différents éleveurs d'insectes. En outre, le groupe a initié le renforcement de sa force de vente afin de permettre le développement commercial de ses produits à forte valeur ajoutée en 2022.

2 | 5 EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES

2.5.1 INFORMATION RELATIVE AUX CONSEQUENCES INDUITES PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE SUR L'EXPLOITATION DE LA SOCIETE

Le conflit russo-ukrainien a un impact fort sur le prix du blé. Les principaux contrats avec nos clients industriels étant couverts, Paulic Meunerie ne supporte pas de risque sur la marge de ces contrats jusqu'à leur terme. En ce qui concerne les tarifs en artisanat et en GMS, la situation est plus mitigée avec une couverture plus progressive des volumes de ventes à venir et une nécessité de revoir les prix de vente avant la fin du semestre dans un contexte de concurrence accrue exacerbée par la hausse généralisée des coûts pour l'ensemble des acteurs. Néanmoins, la direction de la société a décidé de prendre les devants et de répercuter la hausse dans ses tarifs dès le 15 avril 2022.

En outre, pour faire face à la hausse des prix du carburant et des emballages, Paulic Meunerie a décidé d'établir un pied de facture afin de répercuter l'impact de ces hausses à ses clients, dès le 15 avril.

Dans un contexte de tension concurrentielle exacerbé par ces hausses de matières, la direction assume ces deux décisions fortes et le risque d'impact qu'elles induisent sur la croissance de l'activité en 2022, afin de préserver les efforts réalisés depuis 2021 pour rétablir les marges du groupe.

2.5.2 INFORMATION RELATIVE AUX TRAITEMENTS COMPTABLES INDUITS PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié au conflit.

2.5.3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.5.3.1 Point sur l'impact de COVID-19 sur l'activité :

- **Retard de la croissance escomptée du CA.**

Le business plan initial prévoyait une croissance forte de CA en 2021. Or, les confinements ont eu 2 effets venant retarder le début de cette croissance :

- Mise à l'arrêt du chantier de la tour de mélange et désorganisation des fournisseurs venant ralentir ce chantier une fois repris. L'impact est de 9 mois de retard sur le chantier.
- Impossibilité de prospector nos marchés : pas de visites commerciales, pas d'audits de prospects industriels clients en aval désorganisés et très peu disponibles.

La conjugaison de ces facteurs avait poussé Paulic Meunerie à communiquer en 2020 un retard sur la délivrance de son business plan à hauteur d'un an, à horizon 2024.

- **Impact sur le prix des matières premières et la marge brute**

Comme en 2020, l'exercice 2021 a vu la survenance d'un confinement long en début d'exercice. Celui-ci a eu pour conséquence une modification du mix-client en défaveur de l'activité restauration, naturellement plus contributrice en termes de marge brute.

Ensuite, l'année a été marquée par une forte demande sur les produits bruts de première nécessité et une concurrence internationale accrue à l'achat sur le froment. Cela s'est traduit par une hausse durable du prix du blé au Matif et un accroissement de sa volatilité. La hausse du prix du blé s'est accompagnée d'une pression haussière généralisée sur l'ensemble des matières premières se traitant de gré à gré (blé noir, graines, riz...).

Sur le blé noir, la tendance a été d'autant plus marquée que la récolte française avait été pénurique pour des raisons météorologiques. Les meuniers se sont donc trouvés dans une position d'incapacité à honorer certains contrats, nécessitant des réapprovisionnements sur le marché international dans des conditions financières défavorables. Paulic Meunerie n'a pas réussi à transférer l'ensemble de ces augmentations.

Enfin, ces hausses sur les matières premières se sont accompagnées d'une forte hausse des prix de l'ensemble des emballages plastiques, papier et bois, venant impacter nos achats. En outre, les chaînes logistiques ne sont toujours pas rétablies depuis les événements de 2020, générant des épisodes anormaux de rareté sur ces consommables et emballages et donc des hausses importantes sur les nos différents postes de transport.

- **Hausse des charges fixes en anticipation de la hausse du CA.**

Paulic Meunerie avait initié en 2018 et maintenu en 2020 un plan de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à la conduite de ce nouvel ensemble industriel mais aussi au renforcement de la force de vente et de la communication. Les éléments de cette nouvelle structure de coût sont en place comme attendu, mais le retard évoqué ci-dessus dans le développement du CA en 2020 vient maintenir l'activité un plus longtemps en deçà de son seuil de rentabilité.

2.5.3.2 Maintien de la stratégie de développement

Malgré un contexte incertain, la société entend poursuivre le développement de ses activités conformément à son business plan.

- Sur les métiers historiques, le développement des ventes constaté en 2021 confirme la vision industrielle initiale. La force de vente est en place et poursuit ses efforts afin de prendre de nouvelles parts de marché.
- Sur Nourrifibre®, le réacteur de 3ème génération sera mis en service avant la fin du second semestre, ce qui permettra de mettre sur le marché de nouveaux volumes de Nourrifibre® dès la seconde partie de l'exercice 2022.

2.5.3.3 Report de l'échéance du business plan

A l'issue d'une période particulièrement difficile liée aux 3 confinements relatifs à la crise sanitaire et aux diverses absences de prestataires, fournisseurs et salariés touchés personnellement par la maladie, la société a fait face à certains retards dans ses investissements.

En outre, le développement commercial a été perturbé par ces mêmes aléas.

Ensuite, la société a fait face à des augmentations de coûts massives, avec des impacts sérieux sur ses marges et son résultat.

En 2022, le conflit russo-ukrainien a une nouvelle fois perturbé notre plan de marche avec une nouvelle hausse massive des matières premières et de l'énergie.

L'objectif du business plan demeure inchangé. Néanmoins, la succession des épreuves auxquelles nous avons à faire face invite à une certaine prudence dans la conduite de ce développement. Aussi, le terme du business plan est-il reporté de 2024 à 2026.

2 | 6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement correspondent :

Le groupe a engagé son programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©. Au 31 décembre 2021, le montant de ces frais s'élève à 726 399 euros.

Parallèlement le groupe a poursuivi son programme de développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération. Au 31 décembre 2021, le montant de ces frais s'élève à 54 985 euros. Le montant de ces frais cumulés avec ceux des exercices précédents à l'actif s'élève donc à 565 396 €.

Les dépenses engagées dans ces 2 projets ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projet nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale :

- La conception et la construction d'un procédé d'ozonation de 3ème génération.
- La mise sur le marché d'une farine à haute valeur nutritionnelle.

2 | 7 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe dispose d'un portefeuille de 5 brevets (1 national et 4 internationaux) couvrant les procédés d'ozonation et leur application dans la préparation de produits panifiés et dans le pétrissage. Ce portefeuille de brevets est le fruit d'une relation engagée avec la société Green Technologies dès 2006 qui était alors détentrice de ces brevets et dont le Groupe est devenu propriétaire suite à l'acquisition récente de cette société en octobre 2019.

2 | 8 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (P71 DOC D'ENREGISTREMENT)

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, PAULIC MEUNERIE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 28 janvier sous le numéro 20-021 et notamment au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 15 janvier 2020 sous le numéro I.20-002 et au chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ce document, à l'exception des risques suivants :

2.8.1.1 Risque lié à l'épidémie de COVID-19

La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, et notamment les mesures de confinement mises en place peuvent être de nature à modifier la typologie de la demande et le mix produit.

Pour les programmes d'investissement impliquant des flux logistiques longs et un recours significatif à de la main d'œuvre, les mesures de protection sanitaires peuvent avoir un impact sur le calendrier des travaux.

2.8.1.2 Risque lié au conflit russo-ukrainien

Les événements relatifs à ce conflit mettent en forte tension les marchés des matières premières et ceux de l'énergie. En outre, ces marchés se trouvent soumis à des aléas forts et à une volatilité particulièrement intense.

Ce contexte fait peser un risque sur les achats de Paulic Meunerie et sur sa capacité à répercuter les hausses supportées à ses clients dans un contexte concurrentiel tendu, donc in fine sur son chiffre d'affaires et son niveau de marge brute.

2 | 9 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

2 | 10 SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA.

2.10.1 ACTUALITE ET RESULTAT

Les activités de la SA PAULIC MEUNERIE consistent en la fabrication et la commercialisation de farines de froment, de blé noir et de riz, ainsi que de leur co-produits.

Paulic Meunerie exploite également un procédé innovant de purification des grains à l'ozone afin de commercialiser des produits à forte valeur ajoutée, axée sur la nutrition-santé.

Plus marginalement, Paulic réalise des prestations d'analyse auprès de certains clients meuniers ou agriculteurs grâce à son laboratoire intégré.

Les produits d'exploitations sont constitués par :

- la vente de farine de blé tendre et de son (co-produit)
- la vente de farine de blé noir et de cosses (co-produit)
- la vente de farine Qualista® issue du procédé Oxygreen©
- la vente de fibres Nourrifibre® issues du procédé Oxygreen©
- la vente de farine de riz
- la prestation de service d'analyse de laboratoire

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 est de 11 285 457 € contre 8 010 380 € en 2020.

Nous rappelons que, dans le cadre de la fusion-absorption de Moulin du Pavillon SAS par Paulic Meunerie SA, les opérations de la Société Absorbée sont, du point de vue comptable et fiscal, accomplies par la Société Absorbante à partir du 1^{er} juillet 2020.

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	12 456 712 €	8 422 901 €
Charges d'exploitation	14 810 586 €	8 838 760 €
Résultat d'exploitation	-2 353 874 €	-415 860 €
Résultat financier	-57 885 €	-17 555 €
Résultat exceptionnel	98 626 €	48 129 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-448 305 €	-94 699 €
Résultat net	-1 864 828 €	-290 586 €
BILAN		
Actif immobilisé	14 609 308 €	12 869 221 €
Actif circulant	6 823 937 €	5 250 035 €
Total de l'actif	21 460 103 €	18 153 743 €
Capitaux propres	9 182 313 €	8 793 541 €
Emprunts et dettes	12 277 790 €	9 360 202 €
Total du passif	21 460 103 €	18 153 743 €

2.10.2 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l'article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dans le tableau ci-après :

2.10.3 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

2.10.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société est fixé à 1 522 978,05 euros, divisé en 4 615 085 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% ddv
Jean PAULIC	2.988.793	65	2.988.793	65
Autres actionnaires au nominatif	60.418	1	60.418	1
Public	1.565.874	34	1.565.874	34
Total	4.615.085	100	4.615.085	100

A partir du 18/02/2022, les droits de vote attachés aux actions inscrites au nominatif et détenues depuis la date de l'introduction en bourse (2 ans) seront doublés.

2.10.3.2 Prises de participation

Nous vous rappelons que la Société a effectué en date du 30 octobre 2019 l'acquisition de l'intégralité du capital social de la société Green Technologies SAS.

Au cours de l'exercice 2021, la société ne déclare aucune prise de participation.

2.10.3.3 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

Néant.

2.10.3.4 Actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2021, aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte en dehors des actions négociées aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Au 31/12/2021, dans le cadre de ce contrat de liquidité, Paulic Meunerie détient 17 940 actions composant son propre capital.

Le bilan annuel de ce contrat est présenté dans le tableau ci-après :

	Achats	Ventes
Nombre de transactions	255	256
Quantité de titres négociés	60 969	59 411
Capitaux négociés	488.662,85 €	479.609,09 €
Cours moyen	8,015 €	8,073 €

2.10.3.5 Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 d'une durée de 18 mois expirera le 26 novembre 2023.

Le prix d'achat par action a été fixé à un maximum de 15€ par action dans la limite d'un plafond global de 4.440.000 euros.

La Société a conclu le 5 février 2020 un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Aurel BGC ainsi qu'un avenant en date du 14 février 2020, conforme à la pratique de marché de l'AMF qui a pris effet depuis le 18 février 2020. Ce contrat est reconduit tacitement en 2022.

2.10.4 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

2.10.4.1 Effectif salarié de la Société

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2021 s'élève à 41 personnes.

	30/12/2021 (12 mois)
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	14
Employés / ouvriers	18
Effectifs	41

2.10.4.2 Participations

Au 31 décembre 2021, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

2.10.5 MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société a toujours dans ses comptes des prêts consentis précédemment à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant, dont les informations sont les suivantes :

- Prêt de 15 000 € auprès de la société KERGUELEN DEVELOPPEMENT, au taux de 0% l'an, mis en place le 09/07/2017. CRD : 15 000 €.

Ce prêt est provisionné à 100%.

2.10.6 OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

2.10.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, nous joignons ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

(euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	1 522 978	1 368 887	969.400	969.400	969.400
Nombre d'actions ordinaires	4 615 085	4 148 142	740.000	740.000	740.000
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires	11 285 457	8 010 380	6 690 995	6.642.310	7.537.675
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-1 823 618	102 650	163 189	133.054	153.431
Impôt sur les bénéfices	-448 308	-94 699	-126 382	- 39.700	-54.787
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1 864 828	-290 586	-71 383	-94.030	57.657
III. RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions	-0.30	0.05	0.39	0,23	0,28
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0.40	-0.07	-0.10	-0 ,13	0,08 €
Dividende distribué			-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	41	36	24	23	23
Montant de la masse salariale	1 522 389	1 139 040	913 703	827.206	727.363
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	570 245	384 937	330 612	331.302	286.677

2 | 11 PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2022

2.11.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

2.11.2 RESULTAT - AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de (1 864 828) €.

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de (1 864 828) €, il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat au poste "Report à Nouveau", qui sera ainsi porté de (258 975) € à (2 123 803) €.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

2.11.3 RECAPITULATIF DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REALISEES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2020	-	-
Exercice 2019	-	-
Exercice 2018	-	-

2.11.4 DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et quinques du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de dépenses et charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

2.11.5 APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Il est précisé que les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et qui ont produit des effets au cours de l'exercice écoulé sont les suivantes :

2.11.5.1 Avec les associés

- Nature : rémunération des comptes courants.
- Autorisation : Conseil d'administration du 4 février 1991.
- Objet : la société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.
- Modalités : A la clôture de l'exercice, les intérêts dus au titre de l'exercice 2021, calculés au taux 1,17%, s'élèvent à 2.767 euros.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Tel est l'objet des résolutions que nous soumettons à vos suffrages.

* * *

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée générale mixte annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

3 | 1 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction de la Société était initialement assurée par un directoire composé d'un seul directeur général unique.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été décidé du changement de mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration au cours de laquelle la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne, Monsieur Jean Paulic.

Lors de l'introduction en bourse de la Société, le Conseil a décidé à compter de l'assemblée générale en date du 15 janvier 2020 pour une durée de six (6) années, de conserver les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'administration a confié à Monsieur Jean Paulic, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3 | 2 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

3.2.1 LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute Société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

Personne concernée	Société	Fonctions
Monsieur Jean PAULIC	Green Technologies SAS	Président
	Société Financière KALA SAS	Président
	SCI du FAVEN	Gérant
	SCI 8, place de l'YSER	Gérant
	SCI de la FORGE	Gérant
Madame Chantal PAULIC	-	-
Madame Katia CONANEC PAULIC	-	-
Monsieur Thierry AUSSENAC	-	-
Monsieur Jean Pierre RIVERY	SAS PICAMA	Président
	SA POLARIS	Administrateur
	SA EFFINOV NUTRITION	Président du Conseil de Surveillance
	SA OLMIX	Administrateur
	GFA Agriv	Gérant
	EARL de Bel-Air	Gérant
	EARL du Manoir d'Oger	Gérant
	EARL du Bon Friche	Gérant

3.2.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2021

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont un administrateur indépendant, présentés dans le tableau ci-après :

Nom	Fonctions dans la Société	Date de nomination / renouvellement	Date de fin de mandat
Monsieur Jean PAULIC	Président Directeur Général	Renouvellement AG 15 janvier 2020 Président Directeur Général CA 18 décembre 2017	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Chantal PAULIC	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Katia CONANEC PAULIC	Administrateur	Renouvellement AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Thierry AUSSENAC	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Jean Pierre RIVERY	Administrateur	AG 15 janvier 2020	AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020.

3 | 3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles des statuts de la Société.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3 | 4 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les statuts de la Société.

3 | 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2021 (accessible sur le site www.middlenext.com).

Le Groupe respecte déjà certaines des recommandations du Code et a pour objectif de se mettre en conformité avec l'ensemble d'entre elles progressivement avec l'ensemble des recommandations du code Middlenext.

3 | 6 CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et (ii) et une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Nous rappelons ici la relation contractuelle entre la SAS FINANCIERE KALA, détenue par Jean PAULIC à hauteur 51%, et PAULIC MEUNERIE SA, au titre de la location, par Financière KALA SAS, de locaux détenus par elle sur le site de La Gare de Saint Gérard à PAULIC MEUNERIE SA. La charge relative à cette location s'élève à 49 680 € pour Paulic Meunerie SA au titre de l'exercice 2021.

3 | 7 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Saint-Gérand, le 13 avril 2022,

Monsieur Jean PAULIC
Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Annexe 1 : Récapitulatif des délégations accordées par l'AG des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Objet de la résolution	N°	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	6	27 mai 2021 18 mois	10% du capital social	Prix d'achat par action : 15€ par action dans la limite d'un plafond global de 4.440.000 euros
Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions	7	27 mai 2021 18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	–
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social <u>par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes</u>	8	27 mai 2021 26 mois	€100 000	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires <u>par offre au public de titres financiers</u> , dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris	10	27 mai 2021 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances Plafond global*	Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth Paris au cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30%)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	9	27 mai 2021 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances Plafond global*	–
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <u>au profit de catégories de bénéficiaires (des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant ou ayant investi au cours des cinq (5) dernières années dans les secteurs de l'agroalimentaire ou de la nutrition animale ; ou des sociétés membres d'un groupe industriel de droit français ou étranger ayant une activité (i) similaire à celle de la Société (meunerie et recherche-développement en matière de nutrition) ou (ii) complémentaire à celle de la Société dans les domaines de l'agroalimentaire ou de la nutrition animale y compris en matière de développement de solutions techniques ou technologiques.)</u>	12	27 mai 2021 18 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances Plafond global*	Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth à Paris des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30%)

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires à émettre ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre <u>visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</u>	11	27 mai 2021 26 mois	1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances Plafond global*	Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth à Paris des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30 %)
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce	13	27 mai 2021 26 mois	15% de l'émission initiale maximum	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue <u>d'attribuer gratuitement des actions existantes</u> ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	13	15 janvier 2020 38 mois	10% du capital social au moment de l'attribution	-
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	14	27 mai 2021 26 mois	Montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à trois pour-cent (3 %) du capital social de la Société au jour de la présente assemblée	-
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (ci-après, les "BSA") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes <i>(au profit de la catégorie de personnes suivante : personnes physiques ou morales en relation d'affaires avec la Société et/ou ses filiales relative au développement de ses activités, soit sous forme d'un mandat social, d'un contrat de travail ou d'un contrat de prestations de services, justifiant, de manière continue, d'une ancienneté au moins égale à un (1) an de relation avec la Société et/ou ses filiales)</i>	16	27 mai 2021 18 mois	10% du capital social	Le prix de souscription des BSA sera égal à un montant correspondant au moins à la moyenne pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée d'une décote maximale de trente pour cent (30%)
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	12	15 janvier 2020 38 mois	10% du capital	80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat

Le plafond global de la 14^{ème} résolution de l'AGM du 27 mai 2021 concernant le montant nominal maximal des augmentations de capital social est fixé à :

- 1.000.000 euros du capital le montant nominal maximal,
- 10.000.000 euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance.

**4 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021**

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021 ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement	1 060	906	154
	Frais de développement	101 840	61 160	40 680
	Concessions, brevets et droits similaires	60 521	34 163	26 358
	Fonds commercial (1)	1 350 504		1 350 504
	Autres immobilisations incorporelles	1 291 795		1 291 795
	Avances et acomptes			519 766
	Immobilisations corporelles			
	Terrains	172 567	110 895	61 672
	Constructions	5 649 151	1 261 239	4 387 911
	Installations techniques, matériel et outillage	6 641 961	2 927 360	3 714 601
	Autres immobilisations corporelles	856 696	740 819	115 877
	Immobilisations en cours	3 161 219		3 161 219
	Avances et acomptes			6 208 447
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	517 365	102 379	414 986
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	322		322	
Prêts	15 000	15 000	15 000	
Autres immobilisations financières	43 229		43 229	
Total II	19 863 249	5 253 941	14 609 308	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	304 995		304 995
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	732 042		732 042
	Marchandises	36 917		36 917
	Avances et acomptes versés sur commandes	25 583		25 583
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	1 481 638	6 623	1 475 016
	Autres créances	1 487 446		1 487 446
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	302 541		302 541	
Disponibilités	2 448 760		2 448 760	
Charges constatées d'avance (3)	10 537		10 537	
Total III	6 830 460	6 623	6 823 837	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	26 957		26 957
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			34 487
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	26 720 667	5 260 564	21 460 103	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

58 229

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 522 978)	1 522 978	1 368 887
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 723 544	6 106 320
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	11 000	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		31 611
	Report à nouveau	-258 975	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-1 864 828	-290 586
Subventions d'investissement	2 044 263	1 563 994	
Provisions réglementées	4 331	2 315	
Total I	9 182 313	8 793 541	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 288 805	6 961 944
	Concours bancaires courants	4 769	2 185
	Emprunts et dettes financières diverses	68 020	218 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 547 111	1 305 908
	Dettes fiscales et sociales	485 982	378 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	876 517	480 597	
Autres dettes	6 586	11 901	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	12 277 790	9 360 202
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		21 460 103	18 153 743
	(1) Dont à moins d'un an	4 785 209	3 067 440

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	354 274		354 274	299 446		54 829	18.31
Production vendue de biens	10 260 825	635 991	10 896 816	7 576 180		3 320 635	43.83
Production vendue de services	34 367		34 367	134 754		-100 387	-74.50
Chiffre d'affaires NET	10 649 466	635 991	11 285 457	8 010 380		3 275 077	40.89
Production stockée			283 272	98 412		184 860	187.84
Production immobilisée			781 384	221 302		560 082	253.08
Subventions d'exploitation			19 699	8 001		11 699	146.23
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			85 439	84 770		669	0.79
Autres produits			1 460	36		1 424	183
Total des Produits d'exploitation (I)			12 456 712	8 422 901		4 033 811	47.89
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			166 207	244 694		-78 487	-32.08
Variation de stock (marchandises)			47 018	-53 963		100 981	187.13
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 837 419	5 003 705		3 833 714	76.62
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 909	-44 449		47 358	106.54
Autres achats et charges externes *			2 883 122	1 511 510		1 371 612	90.74
Impôts, taxes et versements assimilés			70 120	106 134		-36 014	-33.93
Salaires et traitements			1 522 389	1 139 040		383 349	33.66
Charges sociales			570 245	384 937		185 308	48.14
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			582 226	391 852		190 373	48.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 511	20 562		-18 052	-87.79
Dotations aux provisions							
Autres charges			126 419	134 736		-8 317	-6.17
Total des Charges d'exploitation (II)			14 810 586	8 838 760		5 971 825	67.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-2 353 874	-415 860		-1 938 014	-466.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proportion de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			211 477		-211 477	-100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	23 481		8 739		14 742	168.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	77 817				77 817	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	32 977		-5 194		38 171	734.91
Total V	134 274		215 022		-80 748	-37.55
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 000		99 666		-84 666	-84.95
Intérêts et charges assimilées (4)	138 450		132 911		5 539	4.17
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	38 710				38 710	
Total VI	192 160		232 577		-40 417	-17.38
2. Résultat financier (V-VI)	-57 885		-17 555		-40 331	-229.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-2 411 759		-433 414		-1 978 345	-456.46
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	537 280		58 817		478 463	813.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	537 280		58 817		478 463	813.48
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 297		2 493		4 804	192.72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	429 341		6 179		423 162	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 016		2 016			
Total VIII	438 653		10 687		427 966	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	98 626		48 129		50 497	104.92
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-448 305		-94 699		-353 606	-373.40
Total des produits (I+III+V+VII)	13 128 266		8 696 740		4 431 526	50.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 993 094		8 987 326		6 005 768	66.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-1 864 828		-290 586		-1 574 242	-541.75

* Présentation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier : 910
Redevance de crédit bail immobilier : 42 207

5 457
58 249

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	12 950 114	100.00	8 930 094	100.00	4 020 019	48.26
+ Ventes de marchandises	354 274	100.00	299 446	100.00	54 829	18.31
- Coût d'achat des marchandises vendues	213 225	60.19	190 731	63.69	22 494	11.79
MARGE COMMERCIALE	141 049	39.81	108 715	36.31	32 334	29.74
+ Production vendue	10 931 183	91.12	7 710 934	96.02	3 220 248	41.76
+ Production stockée ou déstockage	283 272	2.36	98 412	1.23	184 860	187.84
+ Production immobilisée	781 384	6.51	221 302	2.76	560 082	253.08
PRODUCTION DE L'EXERCICE	11 995 839	100.00	8 030 648	100.00	3 965 191	49.38
- Matières premières, approvisionnements consommés	8 840 328	73.69	4 959 257	61.75	3 881 071	78.26
- Sous traitance directe	840	0.01			840	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 154 671	26.30	3 071 392	38.25	83 279	2.71
MARGE BRUTE GLOBALE	3 295 721	26.69	3 180 107	38.18	115 614	3.64
- Autres achats + charges externes **	2 754 449	22.30	1 393 834	16.73	1 360 615	97.62
VALEUR AJOUTEE	541 271	4.38	1 786 273	21.44	-1 245 001	-69.70
+ Subventions d'exploitation	19 699	0.16	8 001	0.10	11 699	146.23
- Impôts, taxes et versements assimilés	70 120	0.57	106 134	1.27	-36 014	-33.93
- Salaires du personnel et Intérim	1 556 088	12.60	1 140 942	13.70	415 145	36.39
- Charges sociales du personnel	570 245	4.62	394 937	4.62	185 308	48.14
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 635 482	-13.24	162 259	1.95	-1 797 742	NS
+ Autres produits de gestion courante	1 460	0.01	36		1 424	NS
- Autres charges de gestion courante	126 419	1.02	134 736	1.62	-8 317	-6.17
+ Reprises amortissements provisions	34 422	0.28	32 703	0.39	1 718	5.25
- Dotations aux amortissements **	616 719	4.99	442 818	5.32	173 901	39.27
- Dotations aux provisions	2 511	0.02	20 562	0.25	-18 052	-87.79
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 945 250	-18.99	-403 118	-4.84	-1 942 132	-481.78
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	134 274	1.09	215 022	2.58	-80 748	-37.55
- Charges financières **	200 783	1.63	245 318	2.94	-44 535	-18.15
RESULTAT COURANT	-2 411 759	-19.53	-433 414	-5.20	-1 978 345	-456.46
+ Produits exceptionnels	537 280	4.35	58 817	0.71	478 463	813.48
- Charges exceptionnelles	438 653	3.55	10 687	0.13	427 966	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	98 626	0.80	48 129	0.58	50 497	104.92
- Impôt sur les bénéfices	-448 305	-3.63	-94 699	-1.14	-353 606	-373.40
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	-1 864 828	-15.10	-290 586	-3.49	-1 574 242	-541.75

* Présentation de l'écart en fonction du nombre de mois
 ** Retenement du crédit bail

ANNEXES DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 21 460 102.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 11 285 457.08 Euros et dégagant un déficit de -1 864 827.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET " NEXT O3 "

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet " Next O3 " dès le début de 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3ème génération sur le site industriel de Saint-Gérard, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé est installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs. Initialement prévu pour un lancement au cours du T1 2022, le projet sera opérationnel dans le courant du T2 2022.

ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET " NEXT O3 "

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen® de 3ème génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA en 2021.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés à brève échéance)
- Projet fortement innovant
- Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- Création d'emplois.

ACCORD DE SUBVENTION DE 500 K€ POUR LE PROJET " QUALISTA EXPERT "

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 500 000 € financée par la région Bretagne et le FEDER, pour soutenir le projet de recherche et développement baptisé " Qualista Expert ", d'un montant de 1 667 K€, visant à mettre sur le marché une farine bénéficiant du procédé Oxygreen dotée d'allégations nutritionnelles en lien avec le taux de fibres, le confort digestif, l'index glycémique et le microbiote intestinal. Cette farine

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

sera mise sur le marché d'ici fin 2023.

A ce jour, la société n'a pas encore encaissé de versement au titre de cette subvention.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL POUR UN MONTANT CUMULE DE 1 990 K€

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327.31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

Le montant des frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission s'élève à 218 678 euros.

SOUSCRIPTION A UNE ENVELOPPE DE PRETS GARANTIS PAR L'ETAT POUR 1,9 M€

Paulic Meunerie SA a obtenu une enveloppe de prêts auprès de BPI France pour un montant cumulé de 1,9 M€ répartis comme suit :

- 1 M€ souscrits auprès de la Caisse d'Epargne,
- 0,3 M€ souscrits auprès de la Banque Populaire Grand Ouest,
- 0,3 M€ souscrits auprès de la BNP PARIBAS,
- 0,3 M€ souscrits auprès du Crédit Agricole.

L'ensemble de ces prêts ont été débloqués dans le courant du mois de décembre 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

INFORMATION RELATIVE AUX CONSEQUENCES INDUITES PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE et l'UKRAINE SUR L'EXPLOITATION DE LA SOCIETE.

Le conflit russo-ukrainien a un impact fort sur le prix du blé. Les principaux contrats avec nos clients industriels étant couverts, Paulic Meunerie ne supporte pas de risque sur la marge de ces contrats jusqu'à leur terme. En ce qui concerne les tarifs en artisanat

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

et en GMS, la situation est plus mitigée avec une couverture plus progressive des volumes de ventes à venir et une nécessité de revoir les prix de vente avant la fin du semestre dans un contexte de concurrence accrue exacerbée par la hausse généralisée des coûts pour l'ensemble des acteurs. Néanmoins, la direction de la société a décidé de prendre les devants et de répercuter la hausse dans ses tarifs dès le 15 avril 2022.

En outre, pour faire face à la hausse des prix du carburant et des emballages, Paulic Meunerie a décidé d'établir un pied de facture afin de répercuter l'impact de ces hausses à ses clients, dès le 15 avril.

Dans un contexte de tension concurrentielle exacerbé par ces hausses de matières, la direction assume ces deux décisions fortes et le risque d'impact qu'elles induisent sur la croissance de l'activité en 2022, afin de préserver les efforts réalisés depuis 2021 pour rétablir les marges du groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié au conflit.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation, sur la valeur comptable des actifs et des passifs.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (rgt ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci après.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE:

L'exercice 2021 est marqué par une progression encourageante du chiffre d'affaires sur l'ensemble des portefeuilles clients du groupe.

Néanmoins, l'activité a été durement impactée par une forte poussée des prix de l'ensemble de nos matières premières (froment, blé noir et riz), des consommables, de l'énergie et des carburants. Dans un contexte de grande volatilité, nos projections de coûts de matières premières ont été particulièrement difficiles à anticiper. En outre, ces hausses se sont produites de façon dispersée, rendant délicate leur répercussion en temps réel à nos clients, dans un contexte difficile pour eux et concurrentiel pour nous (sur les marchés historiques).

A l'issue de la récolte de blé tendre en France, fin août, le groupe a immédiatement lancé une campagne de révision de ses grilles tarifaires portant sur l'ensemble de ses gammes de produit (applicable à compter du 1er octobre) et a décidé d'adapter sa politique de gestion des achats à un nouveau paradigme beaucoup plus instable sur ses marchés amont, afin de sécuriser ses marges futures.

Néanmoins, cette action n'a pas permis de répercuter l'ensemble des hausses supportées pendant l'exercice aux clients. S'ensuit un affaissement sévère du taux de marge brute.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de l'outil industriel et au développement des ventes.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2021 ressort donc fortement déficitaire.

Néanmoins, compte tenu :

- Des 2 augmentations de capital successives en novembre et décembre 2021, d'un montant total net de frais d'émission de 1 771 K€,
- De la souscription aux PGE à hauteur de 1,9 M€ en décembre 2021,
- De la trésorerie nette au 31/12/2021,
- De l'obtention d'un prêt rebond auprès de la BPI pour 50 K€, perçus en janvier 2022,
- De l'obtention d'un prêt innovation auprès de la BPI pour 250 K€, à percevoir en juin 2022,
- De la subvention de 702 K€ obtenue en 2021 pour financer le nouveau réacteur d'ozonation, et dont 50% ont déjà été perçus en 2021,
- De la subvention de 500 K€ obtenue en 2021 pour financer le programme de R&D " Qualista Expert ", à percevoir en 2022,
- Du Crédit Impôt Recherche 2021 à percevoir en 2022 pour un montant de 448 K€
- Du niveau d'activité attendu en croissance en 2022,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Du rétablissement progressif des marges suites aux mesures décrites ci-dessus,
- Des facilités de financement à court terme dont dispose le groupe auprès de ses partenaires bancaires,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

POINT SUR L'IMPACT DE COVID-19 SUR L'ACTIVITE

La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un évènement majeur au titre de l'exercice clos.

Les impacts significatifs observés sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise sont traduits dans les comptes.

Les conséquences financières et comptables de l'évènement COVID-19 sont essentiellement les suivantes :

Retard de la croissance escomptée du CA.

Le business plan initial prévoyait une croissance forte de CA en 2021. Or, les confinements ont eu 2 effets venant retarder le début de cette croissance :

- Mise à l'arrêt du chantier de la tour de mélange et désorganisation des fournisseurs venant ralentir ce chantier une fois repris. L'impact est de 9 mois de retard sur le chantier.

- Impossibilité de prospecter nos marchés : pas de visites commerciales, pas d'audits de prospects industriels clients en aval désorganisés et très peu disponibles.

La conjugaison de ces facteurs avait poussé Paulic Meunerie à communiquer en 2020 un retard sur la délivrance de son business plan à hauteur d'un an, à horizon 2024.

Impact sur le prix des matières premières et la marge brute

Comme en 2020, l'exercice 2021 a vu la survenance d'un confinement long en début d'exercice. Celui-ci a eu pour conséquence une modification du mix-client en défaveur de l'activité restauration, naturellement plus contributrice en termes de marge brute.

Ensuite, l'année a été marquée par une forte demande sur les produits bruts de première nécessité et une concurrence internationale accrue à l'achat sur le froment. Cela s'est traduit par une hausse durable du prix du blé au Matif et un accroissement de sa volatilité. La hausse du prix du blé s'est accompagnée d'une pression haussière généralisée sur l'ensemble des matières premières se traitant de gré à gré (blé noir, graines, riz).

Sur le blé noir, la tendance a été d'autant plus marquée que la récolte française avait été pénurie pour des raisons météorologiques. Les meuniers se sont donc trouvés dans une position d'incapacité à honorer certains contrats, nécessitant des réapprovisionnements sur le marché international dans des conditions financières défavorables. Paulic Meunerie n'a pas réussi à transférer l'ensemble de ces augmentations.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Enfin, ces hausses sur les matières premières se sont accompagnées d'une forte hausse des prix de l'ensemble des emballages plastiques, papier et bois, venant impacter nos achats. En outre, les chaînes logistiques ne sont toujours pas rétablies depuis les événements de 2020, générant des épisodes anormaux de rareté sur ces consommables et emballages et donc des hausses importantes sur les nos différents postes de transport.

Hausse des charges fixes en anticipation de la hausse du CA.

Paulic Meunerie avait initié en 2018 et maintenu en 2020 un plan de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à la conduite de ce nouvel ensemble industriel mais aussi au renforcement de la force de vente et de la communication. Les éléments de cette nouvelle structure de coût sont en place comme attendu, mais le retard évoqué ci-dessus dans le développement du CA en 2020 vient maintenir l'activité un plus longtemps en deçà de son seuil de rentabilité.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	102 900		
TOTAL	1 921 436		790 739
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Terrains	168 442		4 125
Constructions sur sol propre	2 376 203		3 015 486
Constructions sur sol d'autrui	213 126		
Installations générales agencements aménagements des constructions	71 113		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 759 337		1 882 644
Installations générales agencements aménagements divers	526 676		35 847
Matériel de transport	190 796		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	113 662		9 011
Immobilisations corporelles en cours	6 208 447		1 578 047
TOTAL	14 627 801		6 525 160
Autres participations	517 365		
Autres titres immobilisés	400 237		37
Prêts, autres immobilisations financières	61 314		
TOTAL	978 916		37
TOTAL GENERAL	17 631 054		7 315 935

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			102 900	102 900
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	9 355		2 702 820	2 702 820
Terrains				172 567	172 567
Constructions sur sol propre			26 778	5 364 912	5 364 912
Constructions sur sol d'autrui				213 126	213 126
Installations générales agencements aménagements constr.				71 113	71 113
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			-1	6 641 981	6 641 981
Installations générales agencements aménagements divers				562 523	562 523
Matériel de transport			19 296	171 500	171 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				122 673	122 673
Immobilisations corporelles en cours		4 625 275	-1	3 161 219	3 161 219
	TOTAL	4 625 275	46 072	16 481 614	16 481 614
Autres participations				517 365	517 365
Autres titres immobilisés			399 952	322	322
Prêts, autres immobilisations financières			3 086	58 229	58 229
	TOTAL		403 038	575 915	575 915
	TOTAL GENERAL	4 634 630	449 110	19 863 249	19 863 249

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	41 344	20 722		62 066
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	24 243	9 920		34 163
Terrains		110 702	193		110 895
Constructions sur sol propre		880 391	123 052	650	1 002 793
Constructions sur sol d'autrui		185 341	7 545		192 886
Installations générales agencements aménagements constr.		64 606	954		65 560
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 545 773	381 607	0	2 927 380
Installations générales agencements aménagements divers		489 008	8 170		497 178
Matériel de transport		141 845	14 503	19 120	137 228
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		98 383	8 029	-0	106 412
	TOTAL	4 516 050	544 053	19 770	5 040 334
	TOTAL GENERAL	4 581 637	574 695	19 770	5 136 562

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	20 722			
Autres immob.incorporelles	TOTAL	9 920			
Terrains		193			
Constructions sur sol propre		123 052			
Constructions sur sol d'autrui		7 545			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		954			
Instal.techniques matériel outillage indus.		381 607			
Instal.générales agenc.aménag.divers		8 170			
Matériel de transport		14 503			
Matériel de bureau informatique mobilier		8 029			
	TOTAL	544 053			
	TOTAL GENERAL	574 695			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 487		7 530	26 957

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	2 315	2 016			4 331
TOTAL	2 315	2 016			4 331

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	177 110		74 731		102 379
Sur autres immobilisations financières	3 086	15 000	3 086		15 000
Sur comptes clients	38 534	2 511	34 422		6 623
TOTAL	218 729	17 511	112 238		124 002
TOTAL GENERAL	221 044	19 527	112 238		128 333
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		2 511 15 000 2 016	34 422 77 817		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	15 000	15 000	
Autres immobilisations financières	43 229	43 229	
Clients douteux ou litigieux	43 181	43 181	
Autres créances clients	1 438 458	1 438 458	
Impôts sur les bénéfices	460 416	460 416	
Taxe sur la valeur ajoutée	677 211	677 211	
Divers état et autres collectivités publiques	227 486	227 486	
Groupe et associés	86 024	86 024	
Débiteurs divers	36 309	36 309	
Charges constatées d'avance	10 537	10 537	
TOTAL	3 037 851	3 037 851	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 086		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 052	8 052		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 285 523	792 942	4 264 687	3 227 894
Fournisseurs et comptes rattachés	2 547 111	2 547 111		
Personnel et comptes rattachés	232 735	232 735		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 056	219 056		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 489	2 489		
Autres impôts taxes et assimilés	31 701	31 701		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	876 517	876 517		
Groupe et associés	68 020	68 020		
Autres dettes	6 586	6 586		
TOTAL	12 277 790	4 785 209	4 264 687	3 227 894
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 911 080			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	579 848			

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	0.3300	4 148 142	466 943		4 615 085

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Frais de recherche appliquée et de développement

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client		1 393 635		1 393 635
Total 1		1 393 635		1 393 635
Total général				1 393 635
Dont inscrit au compte 203 du bilan				101 840

Les frais de recherche et développement immobilisés en 2021 s'élèvent à la somme de 781 384 €, soit un total cumulé de 1 393 635 € au 31 décembre 2021, dont 101 840 € sont amortis depuis 2018 et dont 1 291 795 € correspondent à des en-cours de frais de recherche et développement.

Ce dernier poste se décompose en 565 396 € pour le programme de développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen® de traitement à l'ozone de 3ème génération, et 726 399 € pour le programme de R&D " Qualista Expert " visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen®.

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
 - Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif.
- L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
 - Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne " immobilisations incorporelles ". Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone.

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Par ailleurs, un crédit d'impôt recherche de 448 305 € a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle
- Périmètre : croissance organique exclusivement
- Durée du business plan : 5 ans
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,35 %.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Par ailleurs, un crédit d'impôt recherche de 448 305 € a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle
- Périmètre : croissance organique exclusivement
- Durée du business plan : 5 ans
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,35 %.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
brevet farine	8 518	33.00
brevet harpe noire	2 083	33.00
depot de marque tradinoire	215	
brevet la sarrasine	2 083	33.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Les frais engagés pour leur acquisition sont inscrits à l'actif et amortis de manière dérogatoire sur 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
Le cycle de production de la société ainsi que le délai de rotation des stocks entraîne une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font l'objet de provision à la date de clôture selon la méthode suivante:

- ancienneté des créances supérieures à 12 mois : 25% de dotation
- ancienneté des créances supérieures à 24 mois : 50% de dotation
- ancienneté des créances supérieures à 36 mois : 100% de dotation

Excepté situation particulière justifiant un traitement différent.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Au 31 décembre 2021, les valeurs mobilières de placement sont de:

- compte PAREL: 102 540 €
- obligations : 200 000 €

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	250 027
Disponibilités	20 022
Total	270 050

Les produits à recevoir incluent 214 218 € de subventions à recevoir.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 040
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 462
Dettes fiscales et sociales	200 621
Total	331 123

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 537
Total	10 537

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	26 957	
Total	26 957	

La société applique l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt sur la durée des crédits.

Le taux d'amortissement correspond à la durée des crédits, soit de 7 à 15 ans suivant les emprunts.

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	8 793 541
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 793 541
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 793 541
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	154 091
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 617 224
Variation des provisions relevant des capitaux propres	2 016
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	480 269
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 047 141
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	2 253 600
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 253 600

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	354 274
VENTES DE PRODUITS FINIS	10 896 816
PRESTATIONS DE SERVICES	34 367
Total	11 285 457

Répartition par secteur géographique	Montant
VENTES & PRESTATIONS FRANCE	10 651 409
VENTES & PRESTATIONS CEE	634 048
Total	11 285 457

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	Montant
Total	84 000

Rémunérations annuelles sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	14
Employés	18
Total	41

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Néant

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice	-1 864 828
Impôt sur les bénéfices	-448 305
Résultat avant impôt	-2 313 133
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	2 016
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	-2 311 117

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 800 Euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 800 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	1 050 000
Montant restant dû en capital	:	916 512
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	BNP
Montant initial de cette garantie	:	1 050 000
Montant restant dû en capital	:	909 772
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	BPA
Montant initial de cette garantie	:	1 050 000
Montant restant dû en capital	:	905 326
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	185 147
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	:	BPGO
Montant initial de cette garantie	:	192 642
Montant restant dû en capital	:	200 000
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS
Emprunt du	:	B.N.P.
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	183 556
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS PRET NON ENCORE ENCAISSE A LA CLOTURE
Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	605 000
Montant restant dû en capital	:	531 542
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	: MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: B.P.A.
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 532 106
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: B.N.P.
Montant initial de cette garantie	: 605 000
Montant restant dû en capital	: 531 313
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS
Emprunt du	: BPGO
Montant initial de cette garantie	: 100 000
Montant restant dû en capital	: 86 323
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE
Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 100 000
Montant restant dû en capital	: 81 750
Nature de la sûreté réelle	: NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			191 150	226 990	418 140
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			31 180	105 497	136 677
- exercice			28 409	12 547	40 956
Total			59 589	118 044	177 633
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			28 409	28 158	56 567
- entre 1 et 5 ans			111 270	91 117	202 387
Total			139 679	119 275	258 954

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la somme de 116 869 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres pour calculer l'indemnité sont les suivants:

- départ à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- turn over faible
- taux d'actualisation de 0.98%
- taux d'augmentation des salaires de 1% comme l'année dernière

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	2 016
Total des accroissements	2 016

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
PAULIC Meunerie	SA	1 522 978	LE GOURET SAINT GERAND

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société PAULIC Meunerie SA
56920 SAINT GERAND

Page : 33

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS GREEN TECHNOLOGIE	354 018	-352 379	100,00	500 000	397 621			77 422	74 731		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QUOTE PART AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	84 828	
- PRODUIT DE CESSON DES IMMOBILISATIONS	402 452	
- REMISE DE DETTE SUR TITRES DE PARTICIPAT	50 000	
Total	537 280	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES DIVERSES EX ANTERIEURS	5 604	
- AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 016	
- DIVERS	1 692	
- VNC DES IMMOBILISATIONS	429 341	
Total	438 653	

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENT FORMATIONS	9 250
REMBOURSEMENT A CARACTERE SOCIAL	8 503
REMBOURSEMENT TIPP	16 470
AUTRES TRANSFERTS SUR CHARGES D EXPLOITATION	16 794
Total	51 017

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	969 400	969 400	969 400	1 368 887	1 522 978
Nbre des actions ordinaires existantes	740 000	740 000	740 000	4 148 142	4 615 085
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 537 675	6 642 310	6 690 995	8 010 380	11 285 457
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	153 431	133 054	163 189	96 109	-1 823 619
Impôts sur les bénéfices	-54 787	-39 700	-126 382	-94 699	-448 305
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	57 657	-94 030	-71 383	-290 586	-1 864 828
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.28	0.23	0.39	0.05	-0.30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.08	-0.13	-0.10	-0.07	-0.40
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	23	24	30	
Montant de la masse salariale de l'exercice	727 363	827 206	913 703	1 139 040	1 522 389
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	286 677	331 302	330 612	384 937	570 245

**5 | COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PAULIC MEUNERIE POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



BILAN CONSOLIDE

		31-déc.-2021	31-déc.-2020
En €uros	Note	Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		40 680	61 048
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		256 460	338 237
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		1 291 795	519 766
Immobilisations incorporelles	5 / 6	2 939 439	2 269 555
Terrains et constructions		4 449 583	1 587 844
Installations tech., matériels et outillages industriels		3 948 060	2 509 328
Autres immobilisations corporelles		216 699	164 830
Immobilisations corporelles en cours		3 161 219	6 208 447
Immobilisations corporelles	5 / 6	11 775 562	10 470 449
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		43 551	658 442
Immobilisations financières	7	50 836	665 728
Actif immobilisé		14 765 837	13 405 732
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	304 995	307 920
Stocks de produits finis et marchandises	8	768 959	532 688
Avances et acomptes versés sur commandes		48 125	
Clients et comptes rattachés	9	1 468 430	1 075 019
Autres créances	10	2 307 748	1 522 139
Compte de régularisation actif	10	33 524	69 373
Disponibilités	11	2 801 165	1 817 030
Actif circulant		7 732 946	5 324 169
TOTAL ACTIF		22 498 783	18 729 901

En €uros	Note	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Capital social		1 522 978	1 368 887
Primes		7 714 657	6 097 433
Réserves consolidées		19 799	529 082
Résultat de l'exercice		(1 395 576)	(509 284)
Autres		565 096	
Capitaux propres - Part du groupe	12	8 426 955	7 486 118
Intérêts minoritaires	12		
Provisions pour risques et charges	13	116 869	120 866
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	8 288 805	6 969 316
Emprunts et dettes financières diverses	14	328 361	417 826
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 486 780	1 308 688
Dettes fiscales et sociales	15	499 290	379 873
Autres dettes	16	872 557	483 221
Produits constatés d'avance	17	1 479 167	1 563 993
Total dettes		13 954 960	11 122 917
TOTAL PASSIF		22 498 783	18 729 901

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	18	11 285 457	8 965 883
Autres produits d'exploitation	19	1 742 394	630 990
Achats et variation de stocks	20	(9 055 198)	(5 888 847)
Autres achats et charges externes	21	(2 866 986)	(1 624 361)
Impôts, taxes et versements assimilés		(70 474)	(110 844)
Charges de personnel	22	(2 092 634)	(1 758 404)
Autres charges d'exploitation	26	(40 599)	(60 793)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	(780 009)	(708 153)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 878 049)	(554 529)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 878 049)	(554 529)
Charges et produits financiers		(134 675)	(137 945)
Charges et produits exceptionnels		(2 406)	(1 634)
Impôts sur les résultats		619 555	184 824
Résultat net des entités intégrées	27	(1 395 575)	(509 284)
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 395 575)	(509 284)
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du Groupe)		(1 395 575)	(509 284)
<hr/>			
Résultat par action		(0,30)	(0,12)
Résultat dilué par action		(0,30)	(0,12)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En €uros	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net consolidé		(1 395 575)	(509 284)
Amortissements et provisions	6 / 9 /13	777 889	650 900
Plus et moins-values de cession		23 803	(921)
Impôts différés	29	(619 555)	(184 824)
Capacité d'autofinancement		(1 213 439)	(44 129)
Variation des frais financiers		5 086	11 355
Variation des stocks	8	(233 346)	(276 666)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	(304 247)	(493 460)
Variation des dettes d'exploitation	15 /16	1 297 509	67 218
Variation nette exploitation		759 916	(702 908)
Variation des créances hors exploitation	10	(303 344)	183 313
Variation des dettes hors exploitation	16	389 336	(496 299)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	(48 976)	737 422
Variation nette hors exploitation		37 016	424 436
Variation du besoin en fonds de roulement		802 018	(267 117)
Flux de trésorerie générés par l'activité		(411 421)	(311 246)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(781 384)	(250 421)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(1 899 886)	(1 485 017)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(37)	(602 928)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	2 500	7 100
Cessions d'immobilisations financières	7	603 014	2 042
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 075 793)	(2 329 224)
Augmentation de capital		1 771 315	5 989 526
Variation des subventions d'investissement		565 096	
Emissions d'emprunts	14	1 900 000	1 263 509
Remboursement d'emprunts	14	(619 400)	(1 210 048)
Variation des comptes courants d'associés	14	(143 310)	(738 387)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		3 473 701	5 304 600
Variation de la trésorerie		986 487	2 664 130
Trésorerie d'ouverture		1 814 667	(849 463)
Trésorerie de clôture		2 801 153	1 814 667
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		2 498 415	1 515 877
<i>dont concours bancaires courants</i>		(12)	(2 363)
<i>dont VMP</i>		302 541	299 219
<i>dont caisse</i>		210	1 934

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Autres	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Total capitaux propres au 31/12/2018	740 000	969 400		615 914	(22 829)		1 562 485		1 562 485
Affectation du résultat 31/12/2018				- 22 829	22 829		0		0
Variation des subventions							0		0
Résultat de l'exercice 31/12/2019					(56 603)		(56 603)		(56 603)
Total capitaux propres au 31/12/2019	740 000	969 400		593 085	(56 603)		1 505 882		1 505 882
Affectation du résultat 31/12/2019				- 56 603	56 603		0		0
Augmentation de capital	3 408 142	399 487	6 097 433	(7 400)			6 489 520		6 489 520
Résultat de l'exercice 31/12/2020					(509 284)		(509 284)		(509 284)
Total capitaux propres au 31/12/2020	4 148 142	1 368 887	6 097 433	529 082	(509 284)		7 486 118		7 486 118
Affectation du résultat 31/12/2020				- 509 284	509 284		0		0
Augmentation de capital	466 943	154 091	1 617 224				1 771 315		1 771 315
Subventions d'investissement						565 096	565 096		565 096
Résultat de l'exercice 31/12/2021					(1 395 575)		(1 395 575)		(1 395 575)
Total capitaux propres au 31/12/2021	4 615 085	1 522 978	7 714 657	19 798	(1 395 575)	565 096	8 426 954	0	8 426 954

GROUPE PAULIC MEUNERIE

NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 13 avril 2022.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2020, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2021 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SARL MOULIN DU PAVILLON *	100	100	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

* La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01 juillet 2020.

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables qui a remplacé le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

A compter du 1er janvier 2021, les méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 sont devenues des méthodes obligatoires des comptes consolidés à l'exception de la méthode de comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme (maintien du choix simple du PCG entre achèvement et avancement), de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires dont la possibilité est supprimée et le provisionnement des engagements de retraite qui demeure d'application optionnelle.

Le nouveau règlement s'applique de manière prospective aux transactions survenant après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette date. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenues avant et après le 1^{er} janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Les états de synthèse présentent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

L'application du nouveau règlement n'a pas d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe et n'altère pas la comparabilité des exercices.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

Méthodes de référence	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération,

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 6,35%.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1^{er} janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparait au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et de parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2 K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2021 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.31 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 0,98%
- Taux de charges sociales patronales : 28% pour les non-cadres, 51% pour les cadres

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2021 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 0,98% au 31 décembre 2021 contre 0,34% au 31 décembre 2020.

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2021 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés (Règl. 99-02 § 300) de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, le groupe PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

- SIGNATURE DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DU REACTEUR D'OZONATION DE 3EME GENERATION - PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie a signé les devis définitifs pour la réalisation du projet « Next O3 » dès le début de 2021. Ce projet consiste en la construction et l'installation du réacteur d'ozonation de 3ème génération sur le site industriel de Saint-Gérand, pour un budget de 1,9 M€. Le procédé est installé dans la travée disponible de la tour de mélange, permettant ainsi d'économiser le volet immobilier, d'optimiser l'utilisation du site récemment construit et de supprimer les aléas administratifs. Initialement prévu pour un lancement au cours du T1 2022, le projet sera opération dans le courant du T2 2022.

- ACCORD DE SUBVENTION DE 702 K€ POUR LE PROJET « NEXT O3 »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 701 757 € de la part du Ministère chargé de l'Industrie dans le cadre du plan de Relance, pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen© de 3ème génération. 50% ont déjà été versés à Paulic Meunerie SA en 2021.

L'attribution de cette subvention démontre que le projet de Paulic Meunerie est parfaitement en phase avec la stratégie du gouvernement dans le cadre du plan de relance :

- ✓ Autonomie et souveraineté alimentaire de la France
- ✓ Contribution au rebond immédiat de la croissance (travaux finalisés à brève échéance)
- ✓ Projet fortement innovant
- ✓ Contribution à la filière d'avenir de l'élevage d'insectes
- ✓ Création d'emplois.

- ACCORD DE SUBVENTION DE 500 K€ POUR LE PROJET « QUALISTA EXPERT »

Paulic Meunerie SA a obtenu une subvention de 500 K€ financée par la région Bretagne et le FEDER, pour soutenir le projet de recherche et développement baptisé « Qualista Expert », d'un montant de 1 667 K€, visant à mettre sur le marché une farine bénéficiant du procédé Oxygreen dotée d'allégations nutritionnelles en lien avec le taux de fibres, le confort digestif, l'index glycémique et le microbiote intestinal. Cette farine sera mise sur le marché d'ici fin 2023.

A ce jour, la société n'a pas encore encaissé de versement au titre de cette subvention.

- AUGMENTATIONS DE CAPITAL POUR UN MONTANT NET CUMULE DE 1,8 M€.

Le 3 décembre 2021, PAULIC a annoncé le succès de ses augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie de construction accélérée de livre d'ordres au profit de certaines catégories de bénéficiaires et dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, pour un montant total bruts de 2 M€, soient 1,8 M€ nets des frais imputés sur la prime d'émission.

Le prix de souscription des nouvelles actions a été fixé à 4,50€ par action dans le cadre de la première opération, puis 4 € par action dans le cadre de la seconde opération.

Cette opération a permis de renforcer la structure financière du Groupe.

Modalités principales de l'Offre :

- Une première augmentation de capital (annoncée le 18 novembre 2021) a été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Un nombre total de 244.443 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,33 euro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 dans le cadre des onzième et douzième résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021, portant ainsi le capital social à un montant de 1.449.553,05 euros.

Les Actions Nouvelles, représentant 5,9% du capital social de la Société avant l'opération, ont été émises par décisions du Président du Conseil d'Administration de la Société en vertu et dans les limites de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 novembre 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,50€ par action, représentant une décote de 30% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse, conformément à l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021.

- Une seconde augmentation de capital a ensuite été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Un nombre total de 222.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,33 €uro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés au sens du point e de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 dans le cadre des onzième et douzième résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021, portant ainsi le capital social à un montant de 1 522 978,05 euros.

Les Actions Nouvelles, représentant 5,1% du capital social de la Société avant l'opération, ont été émises par décisions du Président du Conseil d'Administration de la Société en vertu et dans les limites de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 novembre 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4€ par action, représentant une décote de 11,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse de PAULIC à compter du 26 novembre 2021, conformément à l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 mai 2021.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris a été réalisé le 7 décembre 2021. Les Actions Nouvelles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'Augmentation de capital, elles portent jouissance courante et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code.

A l'issue de ces opérations, le capital social de Paulic Meunerie SA est désormais fixé à 1 522 978,05 euros, divisé en 4 615 085 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute de ces deux opérations s'élève à 1 835 902,31 €, sur lequel ont été imputé les dépenses liées à ces augmentations de capital qui s'élèvent à 218.678 €, soit une prime d'émission nette de 1 617 224,31 €.

- SOUSCRIPTION A UNE ENVELOPPE DE PRETS GARANTIS PAR L'ETAT POUR 1,9 M€

Paulic Meunerie SA a obtenu une enveloppe de 2 prêts auprès de BPI France pour un montant cumulé de 1,9 M€ répartis comme suit :

- 1 M€ souscrits auprès de la Caisse d'Epargne,
- 0,3 M€ souscrits auprès de la Banque Populaire Grand Ouest,
- 0,3 M€ souscrits auprès de la BNP PARIBAS,
- 0,3 M€ souscrits auprès du Crédit Agricole.

L'ensemble de ces prêts ont été débloqués dans le courant du mois de décembre 2021.

- RENFORCEMENT DE LA FORCE DE VENTE POUR LE DEPLOIEMENT DES PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Paulic Meunerie poursuit ses tests avec différents éleveurs d'insectes. En outre, le groupe a initié le renforcement de sa force de vente afin de permettre le développement commercial de ses produits à forte valeur ajoutée en 2022.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

- INFORMATION RELATIVE AUX CONSEQUENCES INDUITES PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE SUR L'EXPLOITATION DE LA SOCIETE.

Le conflit russo-ukrainien a un impact fort sur le prix du blé. Les principaux contrats avec nos clients industriels étant couverts, Paulic Meunerie ne supporte pas de risque sur la marge de ces contrats jusqu'à leur terme. En ce qui concerne les tarifs en artisanat et en GMS, la situation est plus mitigée avec une couverture plus progressive des volumes de ventes à venir et une nécessité de revoir les prix de vente avant la fin du semestre dans un contexte de concurrence accrue exacerbée par la hausse généralisée des coûts pour l'ensemble des acteurs. Néanmoins, la direction de la société a décidé de prendre les devants et de répercuter la hausse dans ses tarifs dès le 15 avril 2022.

En outre, pour faire face à la hausse des prix du carburant et des emballages, Paulic Meunerie a décidé d'établir un pied de facture afin de répercuter l'impact de ces hausses à ses clients, dès le 15 avril.

Dans un contexte de tension concurrentielle exacerbé par ces hausses de matières, la direction assume ces deux décisions fortes et le risque d'impact qu'elles induisent sur la croissance de l'activité en 2022, afin de préserver les efforts réalisés depuis 2021 pour rétablir les marges du groupe.

- INFORMATION RELATIVE AUX TRAITEMENTS COMPTABLES INDUITS PAR LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié au conflit.

4.3. Continuité d'exploitation

- a. Analyse du risque de liquidité :

L'exercice 2021 est marqué par une progression encourageante du chiffre d'affaires sur l'ensemble des portefeuilles clients du groupe.

Néanmoins, l'activité a été durement impactée par une forte poussée des prix de l'ensemble de nos matières premières (froment, blé noir et riz), des consommables, de l'énergie et des carburants. Dans un contexte de grande volatilité, nos projections de coûts de matières premières ont été particulièrement difficiles à anticiper. En outre, ces hausses se sont produites de façon dispersée, rendant délicate leur répercussion en temps réel à nos clients, dans un contexte difficile pour eux et concurrentiel pour nous (sur les marchés historiques).

A l'issue de la récolte de blé tendre en France, fin août, le groupe a immédiatement lancé une campagne de révision de ses grilles tarifaires portant sur l'ensemble de ses gammes de produit (applicable à compter du 1^{er} octobre) et a décidé d'adapter sa politique de gestion des achats à un nouveau paradigme beaucoup plus instable sur ses marchés amont, afin de sécuriser ses marges futures.

Néanmoins, cette action n'a pas permis de répercuter l'ensemble des hausses supportées pendant l'exercice aux clients. S'ensuit un affaissement sévère du taux de marge brute.

Conformément à son plan de développement, le groupe a poursuivi sa politique de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à l'exploitation de l'outil industriel et au développement des ventes.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2021 ressort donc fortement déficitaire.

Néanmoins, compte tenu :

- Des 2 augmentations de capital successives en novembre et décembre 2021 pour un montant net de 1,8 M€,
- De la souscription aux PGE à hauteur de 1,9 M€ en décembre 2021,
- De la trésorerie nette au 31/12/2021,
- De l'obtention d'un prêt rebond auprès de la BPI pour 50 K€, perçus en janvier 2022,
- De l'obtention d'un prêt innovation auprès de la BPI pour 250 K€, à percevoir en juin 2022,
- De la subvention de 702 K€ obtenue en 2021 pour financer le nouveau réacteur d'ozonation, et dont 50% ont déjà été perçus en 2021,
- De la subvention de 500 K€ obtenue en 2021 pour financer le programme de R&D « Qualista Expert », et dont 50% sont à percevoir en 2022,
- Du Crédit Impôt Recherche à percevoir en 2022 pour un montant de 408 K€
- Du niveau d'activité attendu en croissance en 2022,
- Du rétablissement progressif des marges suites aux mesures décrites ci-dessus,
- Des facilités de financement à court terme dont dispose le groupe auprès de ses partenaires bancaires,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

b. Point sur l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité :

- Retard de la croissance escomptée du CA.

Le business plan initial prévoyait une croissance forte de CA en 2021. Or, les confinements ont eu 2 effets venant retarder le début de cette croissance :

- Mise à l'arrêt du chantier de la tour de mélange et désorganisation des fournisseurs venant ralentir ce chantier une fois repris. L'impact est de 9 mois de retard sur le chantier.
- Impossibilité de prospecter nos marchés : pas de visites commerciales, pas d'audits de prospects industriels clients en aval désorganisés et très peu disponibles.

La conjugaison de ces facteurs avait poussé Paulic Meunerie à communiquer en 2020 un retard sur la délivrance de son business plan à hauteur d'un an, à horizon 2024.

- Impact sur le prix des matières premières et la marge brute

Comme en 2020, l'exercice 2021 a vu la survenance d'un confinement long en début d'exercice. Celui-ci a eu pour conséquence une modification du mix-client en défaveur de l'activité restauration, naturellement plus contributrice en termes de marge brute.

Ensuite, l'année a été marquée par une forte demande sur les produits bruts de première nécessité et une concurrence internationale accrue à l'achat sur le froment. Cela s'est traduit par une hausse durable du prix du blé au Matif et un accroissement de sa volatilité. La hausse du prix du blé s'est accompagnée d'une pression haussière généralisée sur l'ensemble des matières premières se traitant de gré à gré (blé noir, graines, riz...).

Sur le blé noir, la tendance a été d'autant plus marquée que la récolte française avait été pénurique pour des raisons météorologiques. Les meuniers se sont donc trouvés dans une position d'incapacité à honorer certains contrats, nécessitant des réapprovisionnements sur le marché international dans des conditions financières défavorables. Paulic Meunerie n'a pas réussi à transférer l'ensemble de ces augmentations.

Enfin, ces hausses sur les matières premières se sont accompagnées d'une forte hausse des prix de l'ensemble des emballages plastiques, papier et bois, venant impacter nos achats. En outre, les chaînes logistiques ne sont toujours pas rétablies depuis les événements de 2020, générant des épisodes anormaux de rareté sur ces consommables et emballages et donc des hausses importantes sur les nos différents postes de transport.

- Hausse des charges fixes en anticipation de la hausse du CA.

Paulic Meunerie avait initié en 2018 et maintenu en 2020 un plan de recrutement pour mettre en place les compétences nécessaires à la conduite de ce nouvel ensemble industriel mais aussi au renforcement de la force de vente et de la communication. Les éléments de cette nouvelle structure de coût sont en place comme attendu, mais le retard évoqué ci-dessus dans le développement du CA en 2020 vient maintenir l'activité un plus longtemps en deçà de son seuil de rentabilité.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2021, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 décembre 2021
Frais de recherche et développement	101 840				101 840
Concessions, brevets, marques, licences	1 467 948			9 355	1 477 303
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	519 766	781 384		(9 355)	1 291 795
Immobilisations incorporelles	3 440 058	781 384	0	0	4 221 442
Terrains	168 442	4 125			172 567
Constructions	2 660 442	102 732	(26 778)	2 912 754	5 649 150
Installations techniques	5 601 575	173 025	(23 616)	1 709 620	7 460 604
Installations techniques en location financement	573 581			90 000	663 581
Autres immobilisations corporelles	815 612	41 957	(19 296)	2 901	841 174
Autres immos corporelles en location financement	536 597				536 597
Immobilisations corporelles en cours	6 208 448	1 578 047		(4 625 275)	3 161 220
Immobilisations corporelles	16 564 697	1 899 886	(69 690)	90 000	18 484 893
TOTAL	20 004 755	2 681 270	(69 690)	90 000	22 706 335

Au 31 décembre 2021, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 781 K€.

Ce poste correspond :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération,

La ventilation des immobilisation incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Immo incorporelles en cours	31 décembre 2020	Dépenses activées en 2021	31 décembre 2021
Oxygreen 3ème génération	510 411	54 985	565 396
Qualista Expert	0	726 399	726 399
Total	510 411	781 384	1 291 795

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations corporelles en cours concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard dont les parties « blé noir » et « riz » sont à mettre en service dans le courant de l'exercice 2022, ainsi qu'un nouveau programme de mise en place d'un réacteur d'ozonation des grains. La date de mise en service est prévue avant la fin du premier semestre 2022.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 563K€, de matériels de transports pour 155 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 123 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2021, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2021	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2021
Frais de recherche et développement	40 792	20 368			61 160
Concessions, brevets, marques, licences	1 129 711	91 133			1 220 844
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	1 170 503	111 501	0	0	1 282 004
Aménagements terrains	110 702	193			110 895
Constructions	1 130 337	130 901			1 261 238
Installations techniques	3 387 943	381 677			3 769 620
Installations techniques en location financement	277 887	62 235	(23 616)		316 506
Autres immobilisations corporelles	729 995	31 353	(19 771)		741 577
Autres immos corporelles en location financement	457 384	52 110			509 494
Immobilisations corporelles	6 094 248	658 469	(43 387)	0	6 709 330
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 264 751	769 970	(43 387)	0	7 991 334

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2021, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2021	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2021
Frais de recherche et développement	40 792	20 368			61 160
Concessions, brevets, marques, licences	1 129 711	91 133			1 220 844
Fonds commercial et droits de moutures					
Immobilisations incorporelles	1 170 503	111 501	0	0	1 282 004
Aménagements terrains	110 702	193			110 895
Constructions	1 130 337	130 901			1 261 238
Installations techniques	3 387 943	381 677			3 769 620
Installations techniques en location financement	277 887	62 235	(23 616)		316 506
Autres immobilisations corporelles	729 995	31 353	(19 771)		741 577
Autres immos corporelles en location financement	457 384	52 110			509 494
Immobilisations corporelles	6 094 248	658 469	(43 387)	0	6 709 330
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 264 751	769 970	(43 387)	0	7 991 334

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Developpement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret.

Les parts sociales BPGO souscrites sur l'exercice 2020 pour 600 K€, à titre de placement financier, soient 200 K€ pour chacune des trois sociétés du Groupe au moment de la souscription ont été cédées sur l'exercice.

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En Euros	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Stocks de matières premières	304 995	307 920
Stocks de produits finis et marchandises	768 959	532 688
Total	1 073 954	840 608

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Euros	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Clients et comptes rattachés	1 475 053	1 113 553
Provisions pour dépréciations	(6 623)	(38 534)
VALEURS NETTES	1 468 430	1 075 019
<i>dont créances à moins de 30 jours</i>	<i>1 233 378</i>	<i>721 668</i>
<i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i>	<i>68 549</i>	<i>128 814</i>
<i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i>	<i>23 798</i>	<i>22 184</i>
<i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i>	<i>37 838</i>	<i>81 475</i>
<i>dont créances entre 6 mois et 1 an</i>	<i>49 153</i>	<i>64 179</i>
<i>dont créances à plus d' 1 an</i>	<i>55 273</i>	<i>95 233</i>

Au 31 décembre 2021, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

En Euros	Au 1er janvier 2021	Augmentations / Dotations	Diminutions	31-déc.-2021
Provisions pour dépréciations	38 534	2 511	(34 422)	6 623
TOTAL	38 534	2 511	(34 422)	6 623

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En Euros	31-déc.-2021		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	448 305	448 305	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	12 111		12 111
Etat, Impôt sur les sociétés	0	0	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	678 092	678 092	
Impôts différés actif	941 725		941 725
Autres créances fiscales	13 297	13 297	
Subventions à recevoir	214 218	214 218	
Autres créances	0	0	
Sous-Total	2 307 748	1 353 912	953 836
Charges constatées d'avance	6 566	6 566	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	26 957	7 530	19 427
Valeurs brutes	2 341 272	1 368 008	973 263
Provisions pour dépréciations			
Valeurs nettes	2 341 272	1 368 008	973 263

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

Les subventions à recevoir concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérand. Elles sont détaillées en note 3.4. et 17.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée du solde créditeur des comptes bancaires.

En Euros	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Valeurs mobilières de placement	302 541	299 219
Comptes bancaires courants	2 498 415	1 515 877
Caisse	210	1 934
Concours bancaires courants	(12)	(2 363)
Trésorerie nette	2 801 153	1 814 667

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte lié au contrat de liquidité relatif à l'animation du titre pour 102 K€
- De la souscription d'obligation pour 200 K€

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327.31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

Contrat de liquidité

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, une perte nette de 5k€ est constatée dans le résultat financier.

Autres Fonds Propres

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions accordées sur l'exercice et comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :

- la quote-part versée (351 K€) de la subvention d'investissement de 702 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans la cadre du plan derelance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3ème génération ;
- la quote-part pour laquelle les conditions suspensives sont levées (soient 214 K€) de la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021 pour 500 K€ au total relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Au 1er janvier 2021	Dotations	Diminutions	Au 31 décembre 2021
Prov. indemnités de départ à la retraite	120 864		(3 995)	116 869
Total	120 864	0	(3 995)	116 869

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	Au 1er janvier 2021	Emissions	Remboursements	Au 31 décembre 2021
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 969 315	1 900 000	(580 510)	8 288 805
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 969 315	1 900 000	(580 510)	8 288 805
Dettes financières - Location financement	204 133	90 000	(38 890)	255 243
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	2 363	2 735		5 098
Comptes courants d'actionnaires	211 330		(143 310)	68 020
Emprunts et dettes financières diverses	417 826	92 735	(182 200)	328 361
Total	7 387 141	1 992 735	(762 710)	8 617 166

Echéancement (en €) au 31 décembre 2021	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 288 805	783 159	3 073 612	4 428 751
Dettes financières - Location financement	255 243	50 839	186 924	17 480
Concours bancaires courants	5 098	5 098		
Comptes courants d'actionnaires	68 020	68 020		
Total	8 617 166	907 116	3 260 536	4 446 231
dont partie à taux variable	604 896	131 831	203 226	269 839
dont partie à taux fixe	8 012 270	775 285	3 057 310	4 176 392
dont partie à taux non rémunérée				

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2ème génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 nouveaux emprunts PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CEB (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€). L'échéancier de remboursement sera à déterminer dans le courant de l'exercice 2022.

Comptes courants d'associés

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic pour 52 K€

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

En Euros	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 486 780	1 308 688
Dettes sociales	452 036	358 541
Dettes fiscales (TVA, ...)	47 254	21 332
Total	2 986 069	1 688 561

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En Euros	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Fournisseurs d'immobilisations	872 557	480 597
Autres dettes	0	2 624
Total	872 557	483 221

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Echéancement	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Inférieur à un an	1 479 167	1 563 993
De un à cinq ans		
Plus de cinq ans		
Total	1 479 167	1 563 993

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

A noter que les deux nouvelles subventions accordées sur l'exercice sont constatées dans les capitaux propres dans le poste « Autres ».

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 31.12.2021	Subvention nette comptabilisée au 31.12.2021	31 décembre 2021		Exercice 2020	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		100 000		4 000		4 000
France Agrimer	21 973		20 875		835		835
Région Bretagne	725 989		725 989	98 110	38 591		21 864
Feader	818 669		818 669	409 334	41 401		25 150
BPI France Relance	701 757	350 879	350 878	350 878			
Feader Innovation	500 000	500 000	214 218				
Total	2 868 388	850 879	2 230 629	858 322	84 827	0	51 849

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la nouvelle subvention accordée par BPI de 702 K€, 50% de la subvention est reconnu en fonction des investissements effectués sur le réacteur d'ozonation des grains. Le taux de reconnaissance est de 42,8% pour la subvention accordée par FEADER INNOVATION DE 500 K€

Sur l'exercice, la société a obtenu le versement du solde des subventions encore à percevoir sur le projet d'extension du moulin, soit 98 K€ de la région Bretagne et 409 K€ de FEADER. De même, elle obtenu un acompte de 50% de la subvention BPI soit 351 K€.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

En Euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
Ventes de marchandises	354 274	3%	412 778	5%
Ventes de produits finis	10 907 973	97%	8 525 677	95%
Prestations de services	23 209	0%	27 428	0%
Chiffre d'affaires	11 285 457	100%	8 965 883	100%

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 1043 K€ sur l'exercice 2021 contre 972 K€ l'exercice précédent.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

En Euros	31-déc.-2021		Exercice 2020	
Ventes - France	10 651 409	94%	8 295 448	93%
Ventes Export	634 048	6%	670 435	7%
<i>Europe</i>	<i>634 048</i>	<i>100%</i>	<i>670 435</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
Chiffre d'affaires	11 285 457	100%	8 965 883	100%

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Production stockée	283 272	159 008
Production immobilisée	781 384	221 302
Reprises sur amort. et prov.	72 429	35 327
Transfert de charges	51 018	51 859
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	104 527	59 718
Crédit Impôt Recherche	448 305	103 701
Autres produits	1 460	75
Autres produits d'exploitation	1 742 394	630 990

La production immobilisée concerne :

- Le programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Le développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération,

NOTE 20. MARGE BRUTE

En €uros	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffres d'affaires	11 285 457	8 965 883
Achats consommés	(9 055 198)	(5 888 847)
Marge Brute globale	2 230 259	3 077 036
<i>Taux de marge brute</i>	20%	34%

Sur les marchés historiques, l'activité a été durement impactée par une forte poussée des prix de l'ensemble de nos matières premières (froment, blé noir et riz), des consommables, de l'énergie et des carburants. Dans un contexte de grande volatilité, nos projections de coûts de matières premières ont été particulièrement difficiles à anticiper. En outre, ces hausses se sont produites de façon dispersée, rendant délicate leur répercussion en temps réel à nos clients, dans un contexte difficile pour eux et concurrentiel pour nous.

A l'issue de la récolte de blé tendre en France, fin août, le groupe a immédiatement lancé une campagne de révision de ses grilles tarifaires portant sur l'ensemble de ses gammes de produit (applicable à compter du 1^{er} octobre) et a décidé d'adapter sa politique de gestion des achats à un nouveau paradigme beaucoup plus instable sur ses marchés amont, afin de sécuriser ses marges futures.

Néanmoins, cette action n'a pas permis de répercuter l'ensemble des hausses supportées pendant l'exercice 2021 aux clients. S'ensuit un affaissement sévère du taux de marge brute.

Sur le blé noir, la tendance a été d'autant plus marquée que la récolte française avait été pénurique pour des raisons météorologiques. Les meuniers se sont donc trouvés dans une position d'incapacité à honorer certains contrats, nécessitant des réapprovisionnements sur le marché international dans des conditions financières défavorables. Paulic Meunerie n'a pas réussi à transférer l'ensemble de ces hausses.

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Achats non stockés, matériels, fournitures	575 607	396 357
Sous-traitance générale	101 139	13 830
Locations et charges locatives	185 831	135 092
Entretiens et réparations	367 465	286 813
Primes d'assurance	71 752	72 606
Etudes et recherches	748 802	104 151
Personnel extérieur	45 752	17 747
Honoraires	312 443	300 682
Publicité	152 199	92 742
Transport	165 617	86 218
Frais de déplacement, missions et réceptions	39 594	46 038
Autres (téléphone, services bancaires ...)	100 786	72 085
Autres achats et charges externes	2 866 986	1 624 361

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Le poste « frais d'études et recherches » intègre :

- Les opérations facturées par Unilasalle dans le cadre du programme de développement « Qualista Expert », pour 669 K€,
- Des frais de laboratoires engagés à des fins de contrôle interne.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 76 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	1 522 389	1 329 166
Charges sociales	570 245	429 238
Charges de personnel	2 092 634	1 758 404
Taux moyen de charges sociales	37%	32%

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Cadres	9	7
Agents de maîtrise et techniciens	14	12
Employés / ouvriers	18	26
Effectifs	41	45

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	84 000	115 955
Total	84 000	115 955

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux amortissements sur immobilisations	769 969	623 201
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 511	58 796
Dotations aux amortissements des charges à répartir	7 530	8 200
Dotations aux provisions pour risques et charges		17 956
Total	780 009	708 153

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Immobilisations incorporelles	111 500	105 439
Immobilisations corporelles	658 469	517 762
Total	769 969	623 201

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Redevances		1 760
Pertes sur créances irrécouvrables	40 159	58 878
Autres charges	440	155
Total	40 599	60 793

Les pertes sur créances irrécouvrables sont relatives à des créances en grande partie déjà provisionnées les années précédentes.

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Autres produits financiers	24 214	8 817
Produits cession de VMP	32 977	
Reprise provisions pour dépréciation des prêts	3 086	
Produits financiers	60 277	8 817
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	131 482	118 596
Intérêts bancaires	6 837	17 856
Intérêts sur comptes courants d'associés	2 768	3 426
Charges cession de VMP	38 710	5 194
Autres charges financières	155	147
Dotation provision pour dépréciation titres de participations non consolidés		1 543
Dotation provision pour dépréciation des prêts	15 000	
Charges financières	194 952	146 762
Total	(134 675)	(137 945)

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Autres produits exceptionnels	50 000	0
Produits de cession d'immobilisations	602 428	7 100
Reprises provisions		
Produits exceptionnels	652 428	7 100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 518	2 555
VNC immobilisations cédées	626 231	6 179
Autres charges exceptionnelles	3 086	
Charges exceptionnelles	654 834	8 734
Total	(2 406)	(1 634)

Les immobilisations cédées consistent en un produit de placement de trésorerie - des part sociales de la Banque Populaire Grand Ouest – souscrit pour 600 K€ postérieurement à l'IPO, et soldées en 2021.

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Charge/(produit) d'impôt exigible		
Charge/(produit) d'impôt différé	(619 555)	(184 824)
Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices	(619 555)	(184 824)

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat courant avant impôt	(2 012 724)	(692 474)
Résultat exceptionnel avant impôt	(2 406)	(1 634)
Résultat consolidé avant impôt	(2 015 130)	(694 108)
Impôt théorique à 25 % (26,5% en N-1)	(503 783)	(183 939)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(503 783)	(183 939)
Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés	(619 555)	(184 824)
Différence	115 773	885
Justification de l'écart		
Suramortissement Macron	(24 582)	(30 955)
CIR	(112 076)	(27 481)
IDA non reconnus	31 432	49 909
Variation de taux d'IS (28% => 26,50%)	(18 236)	7 538
Autres différences permanentes	7 689	103
	(115 773)	(885)

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 620 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 4 années. A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	18 200	20 000
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		4 200
Total	18 200	24 200

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

En Euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Nantissements	1 771 843	1 961 581
Hypothèques	3 292 955	3 471 080
Effets escomptés non échus		
Total engagements donnés	5 064 798	5 432 661

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérand données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 917 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 905 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 910 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 185 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 193 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 184 K€

La société a donné en garantie les nantissements de fonds de commerce concernant les emprunts suivants :

- Emprunt BNP de 2014 pour 120 K€ : CRD de 0 K€ au 31/12/2021 et 5 K€ au 31/12/2020
- Emprunt BNP de 2015 pour 120 K€ : CRD de 9 K€ au 31/12/2021 et 26 K€ au 31/12/2020

les nantissements de matériels + nantissements de fonds de commerce sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 532 K€ au 31/12/2021
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 532 K€ au 31/12/2021
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 531 K€ au 31/12/2021

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 86 K€ au 31/12/2021
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 82 K€ au 31/12/2021

Engagements reçus

Néant

6 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

6 | 1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

6 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION

6.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

6.2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

6 | 3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Les notes « Frais de recherche appliquée et de développement » et « Fonds commercial » de l'annexe des comptes sociaux précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

6 | 4 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

6.4.1 INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce.

6.4.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

6.4.3 AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6 | 5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 | 6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Vannes, le 02 mai 2022

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

7 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

7 | 1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

7 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION

7.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

7.2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

7 | 3 OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.3 Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application du nouveau règlement ANC 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

7 | 4 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ECART D'ACQUISITION

La note 2.5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose l'approche retenue par votre société concernant le traitement des écarts d'acquisition qui s'élèvent à 406.061 euros au 31 décembre 2021.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

7 | 5 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

7.5.1 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7.5.2 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Vannes, le 02 mai 2022

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

8 | RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8 | 1 CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

8 | 2 CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

8.2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

8.2.1.1 Avec les associés

Nature : Rémunération des comptes courants.

Autorisation : Votre Conseil d'Administration du 4 février 1991.

Objet : Votre société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.

Modalités : la charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 2 768 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président Directeur Général de la société PAULIC MEUNERIE SA.

8.2.1.2 Avec la société Financière KALA

Nature : Location d'un bien immobilier

Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérard auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%

Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 49 680 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

Le Commissaire Aux Comptes

Mazars

Vannes, le 02 mai 2022

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé



Paulic Meunerie SA
Moulin du Gouret – 56920 Saint-Gérand
Tél : 02 97 51 40 03

paulicmeunerie.com/investisseurs